

CODE DE VIE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE L'ODYSSÉE

Le code de vie de l'école secondaire de l'Odyssee a été élaboré afin de favoriser un milieu sain et sécuritaire tout en faisant la promotion de la réussite éducative de tous les élèves.

<p>Je me respecte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en portant des vêtements qui répondent aux exigences de l'école selon des critères de décence et de propreté; • en m'affirmant positivement par mon langage et mon attitude; • en m'alimentant sainement. 	<p>Ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • je montre une image positive de moi; • j'apprends à ajuster ma tenue vestimentaire en fonction des différents contextes scolaires; • je suis plus concentré et disponible aux apprentissages.
<p>Je respecte les autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en me conformant aux consignes du personnel de l'école; • en gestes, en paroles et par mon attitude; • en les accueillant dans leur différence. 	<p>Ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • je communique avec ouverture dans le respect des différences; • je développe des habiletés sociales; • j'exprime mes émotions et mes opinions de façon polie et pacifique; • je vis harmonieusement avec les autres.
<p>Je respecte l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en prenant soin de mon matériel et de celui qui m'est prêté; • en maintenant les lieux propres et en bon état; • en utilisant les aires de l'école selon leur fonction; • en circulant calmement dans l'école et entre les 2 pavillons. 	<p>Ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • je reconnais la valeur des choses; • je garantis l'accès à du matériel de qualité; • je développe la notion de collectivité et de biens partagés; • je contribue à développer un climat de vie agréable et accueillant; • je contribue à maintenir un milieu sain et sécuritaire.
<p>Je fais mon travail d'élève :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en étant présent et ponctuel; • en apportant le matériel requis; • en étant disponible aux apprentissages; • en utilisant les stratégies enseignées; • en effectuant le travail demandé en classe et à la maison 	<p>Ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • je m'implique dans ma réussite scolaire; • je développe mon autonomie; • je prends ma responsabilité individuelle d'apprenant.

Interventions possibles pour manquement au code de vie en général

	Qui	Interventions possibles
1	Enseignants Surveillants Autres intervenants	La personne-témoin intervient auprès de l'élève pour lui souligner son non-respect du code de vie de l'école, elle lui enseigne le bon comportement et une conséquence logique est décernée à l'élève.
2	Enseignants Surveillants Autres intervenants	La personne-témoin intervient auprès de l'élève pour lui souligner son non-respect du code de vie de l'école, elle lui enseigne le bon comportement et une conséquence logique est décernée à l'élève. La personne-témoin s'assure que l'information est consignée à l'aide de GPI-mémo. Les enseignants et les parents sont informés de la situation.
3	Enseignant-répondant	La personne-témoin intervient auprès de l'élève pour lui souligner son non-respect du code de vie de l'école, elle lui enseigne le bon comportement et une conséquence logique est décernée à l'élève. La personne-témoin s'assure que l'information est consignée à l'aide de GPI-mémo. <i>L'information est remise à l'enseignant-répondant. L'enseignant-répondant entreprend une démarche de résolution de problème avec l'élève. Une communication téléphonique est faite auprès des parents.</i>
4	Direction	La personne-témoin intervient auprès de l'élève pour lui souligner son non-respect du code de vie de l'école, elle lui enseigne le bon comportement et une conséquence logique est décernée à l'élève. La personne-témoin s'assure que l'information est consignée à l'aide de GPI-mémo. L'information est remise aux enseignants. Une rencontre avec les parents est demandée Selon l'intensité et la fréquence du comportement, on <u>peut</u> avoir recours aux moyens suivants : <ul style="list-style-type: none"> • rencontre du titulaire avec la direction pour faire la synthèse du dossier de l'élève; • comité ad hoc. Stratégies d'intervention; • convocation des parents par la direction pour une rencontre; • demande de services spécialisés; • étude de cas (plan d'intervention); • interventions pour « agir majeurs ».

*****NOUVEL AJOUT AU CODE DE VIE*****

<p>Je respecte le code de conduite pour l'utilisation des appareils électroniques mobiles (iPod, MP3, téléphone cellulaire, tablette électronique...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En respectant la politique d'utilisation des ressources informationnelles pour les élèves du secondaire; • En déposant son appareil électronique mobile à l'endroit désigné par l'enseignant au début de chaque cours; • En respectant les consignes d'utilisation du personnel de l'école. 	<p>Ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • J'évite toute situation pouvant laisser croire que je triche; • J'évite d'être déconcentré en utilisant mon appareil pour texter, naviguer sur internet ou écouter de la musique lorsque je dois être concentré sur les tâches académiques.
---	---

Interventions possibles pour l'utilisation des appareils électroniques

COMPORTEMENTS	DÉMARCHE D'INTERVENTION NON-GRADUÉE
Première infraction en classe	<ul style="list-style-type: none"> • Confiscation de l'appareil par l'enseignant, • L'appareil est remis à la direction, • La direction communique avec les parents afin qu'ils viennent chercher l'appareil au bureau de la direction
Deuxième infraction en classe	<ul style="list-style-type: none"> • Confiscation de l'appareil par l'enseignant, • L'appareil est remis à la direction, • La direction communique avec les parents afin qu'ils viennent chercher l'appareil au bureau de la direction • L'élève ne pourra plus apporter ses appareils à l'école en tout temps.
Lors des périodes d'examens	<ul style="list-style-type: none"> • Confiscation de l'appareil par l'enseignant, • L'appareil est remis à la direction, • La direction communique avec les parents afin qu'ils viennent chercher l'appareil au bureau de la direction • L'élève peut se voir attribuer la note de zéro.

COMPORTEMENTS DANGEREUX ET CRIMINELS

COMPORTEMENTS DANGEREUX/CRIMINELS

- Agressions physiques et sexuelles;
- Harcèlement;
- Intimidation;
- Vol et vandalisme;
- Consommation, possession et vente d'alcool et de drogues;
- Extorsion (taxage);
- Utilisation d'objets menaçant la sécurité;
- Possession d'armes à feu ou imitation (soft air);
- Menaces.

DÉMARCHE D'INTERVENTION NON-GRADUÉE

1. Arrêt d'agir.
2. Retrait de l'élève de la situation.
3. Information à la direction.
4. La direction communique avec les parents pour les informer de la situation; suspension immédiate de l'élève à l'interne ou à l'externe.
5. Dépôt d'une plainte ou d'accusations, s'il y a lieu.
6. L'élève effectue les travaux demandés.
7. Retour de suspension : rencontre d'élèves, parents, direction et toute autre personne concernée.
8. Élaboration d'un contrat, d'un plan d'intervention ou d'un plan de réintégration.
9. Toute autre intervention jugée pertinente.